Sainghin en Weppes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/135

Réglementation stationnement
Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu la demande de MERCER PRODUCTIONS en date du 11 juin 2024,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur trois places de parking derrière la mairie, côté EHPAD, afin de permettre l'installation d'un camion, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois places situées en fond de parking, derrière la mairie, côté EHPAD à l'occasion du tournage du 3ème épisode de « Flair de Famille ». Cela pour la préparation des comédiens au Chartil et le déchargement de matériel.

Cette mesure prendra effet le jeudi 13 juin 2024 à partir de 08 heures jusqu'à 20 heures.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **Monsieur le Commandant de la brigade de LA BASSEE,**
- **MERCER PRODUCTIONS,**
- **La Police Municipale,**
- **Aux archives municipales,**

POLICE MUNICIPALE SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 11 juin 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON